

(N^o 94.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1863.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde une pension à la dame veuve Jean-Baptiste-Léon Pierre, née Fax.

*(Voir les N^{os} 184 et 188 de la Chambre des Représentants et le N^o 92
du Sénat.)*

**Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président, le Baron DE SCHIERVEL, SACQUELEU
et FORTAMPS, Rapporteur.**

MESSIEURS,

Les membres de la députation de la Chambre de Représentants, qui ont assisté aux funérailles de feu leur honorable collègue M. Pierre, usant du droit d'initiative que leur confère l'art. 27 de la Constitution, ont proposé d'accorder à la veuve de M. Pierre une pension annuelle de fr. 2,000, réversible, dans certaines éventualités, sur ses enfants mineurs.

Les développements donnés à cette proposition ont fait reconnaître qu'il y avait lieu de soulager une honorable infortune, et ce Projet de Loi a été adopté à l'unanimité, moins une voix, par la Chambre des Représentants.

Votre deuxième Commission, s'associant aux sentiments qui ont dicté la proposition soumise à son examen, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.